

Sujet : [INTERNET] enquête publique du projet éolien de Pouligny Saint Pierre (36)

De : Philippe Guinard <ph.guinard.29@gmail.com>

Date : 06/12/2018 18:59

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Objet : enquête publique du projet éolien de Pouligny Saint Pierre (36)

à l'attention de la commission d'enquête : Monsieur François Hermier, Monsieur Jacques Pourailly, Madame Claudine Moreau

Monsieur le Président de la commission d' enquête,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce attachée à ce courriel un courrier d'opposition au projet éolien situé sur la commune de Pouligny Saint Pierre .

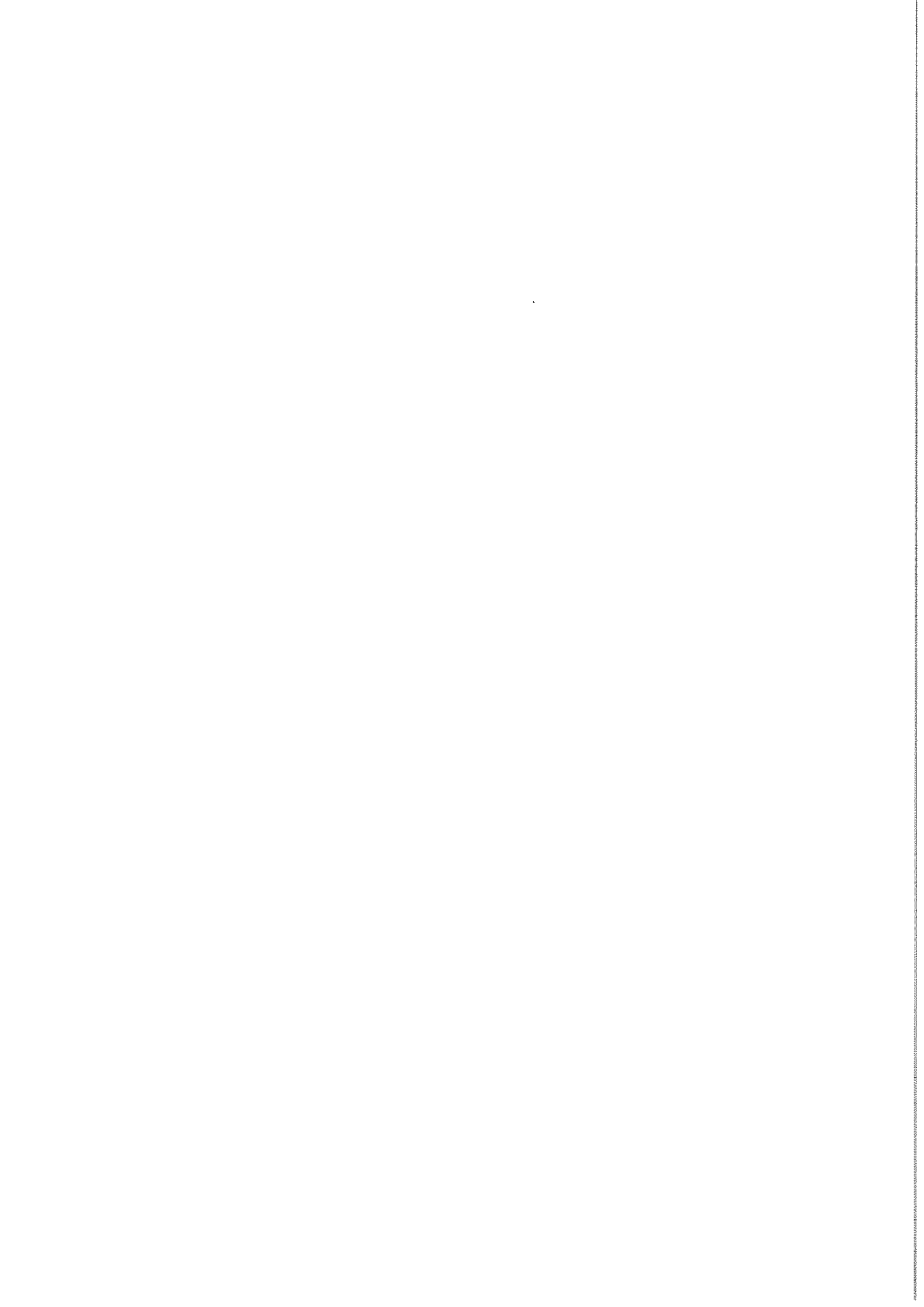
Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Philippe Guinard

— Pièces jointes : —

Observations EP Pouligny St P par Philippe Guinard le 4 décembre 2018.docx

13,9 Ko



Philippe Guinard
Les Hérolles
86290 Coulonges

le 5 décembre 2018

Objet: enquête publique du projet éolien de Pouligny Saint Pierre (36)

à l'attention de la commission d'enquête : Monsieur François Hermier, Monsieur Jacques Pourailly, Madame Claudine Moreau

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je vous écris car une partie de ma famille réside à Pouligny Saint Pierre. Je vais aussi régulièrement au Blanc faire des courses et j'apprécie la beauté et le calme du PNR. Le Blanc est avec Montmorillon le centre urbain qui dessert notre commune. A ces différents titres, je pense avoir toute légitimité pour prendre part à cette enquête publique.

Pourquoi le promoteur essaye t 'il, de faire implanter des éoliennes dans le PNR de la Brenne ? Pourquoi le promoteur persiste t 'il, alors que ses prédécesseurs sont partis voir ailleurs, en raison des nombreux obstacles impossible à éviter : manque de vent, couloir de migration de la grue cendrée, PNR de la Brenne, vallée de la Creuse, ... Le gigantisme des aérogénérateurs prévus fait craindre le pire au niveau des paysages, des co-visibilités, des nuisances sonores, de l'impact humain, de l'impact sur le tourisme, sur la faune et la flore. Ce projet est en contradiction avec la chartre du PNR de la Brenne. La prescription par rapport aux lieux de vie n'est pas respectée en raison de la faible proximité du projet avec la ville du Blanc, située à seulement 3 kms.

De nombreux hameaux se trouvent dans l'aire rapprochée : Bénavent, Mont-la-Chapelle, Sauzelles, Saint-Aigny, Muant... Ces éoliennes positionnées sur une plaine se verraient à 20 km à la ronde, en raison de l'absence de relief susceptible de les masquer et cela surtout en direction de la Grande Brenne. Elles domineront la vallée de la Creuse, elles seront toutes proches de la vallée du Suin, à seulement 3 km du site du projet.

Ce projet impacterait le château du Bouchet, site emblématique de la Brenne. Les éoliennes seraient visibles du site inscrit aux Monuments Historiques de l'abbaye de Fontgombault, construite sur les rives de la Creuse

L'avis donné et très motivé par l'ABF de l'Indre est sans appel.

Le PNR de la Brenne accueille plus de 300 espèces d'oiseaux dont plus de 180 sont des espèces patrimoniales. La commune de Pouligny-Saint-Pierre est toute de la ZPS de la Grande Brenne. L'aire immédiate est fréquentée par de très nombreuses espèces (17) réputées vulnérables à l'éolien.

Il est avéré que les chiroptères sont très vulnérables à l'éolien en raison de la forte mortalité qu'il entraîne. Malgré cela le bureau d'étude n'a pas recherché les gîtes, estimant que cela était très compliqué et allait demander « une logistique importante » !

Cependant les sites patrimoniaux avec chiroptères encerclent l'aire immédiate. Le dossier présente donc de graves insuffisances.

Ces quelques raisons, parmi tant d'autres, m'amènent, Monsieur, à solliciter de votre part, un avis DEFAVORABLE, au projet éolien de Pouligny-Saint-Pierre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, mes sincères salutations.

Philippe Guinard